



REGLEMENT CONCOURS Saint Patrick

Foire Internationale de Nantes 2022

1 : Thème

Un concours de grattage sur le thème « **Saint Patrick** » est organisé par Exponantes - RCS Nantes 858 800 246 – Route de St Joseph 44 300 Nantes dans le cadre de la Foire Internationale de Nantes. Ce concours est effectif du 17 au 20 mars 2022 à minuit.

2 : Participation

Ce concours est ouvert uniquement aux amateurs. Cette opération n'est ni organisée ni parrainée par Facebook.

La participation est gratuite (sauf les frais éventuels de connexion Internet et téléphone) et valable pour une seule personne. Aucun frais engagé par les participants ne sera remboursé. La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Les participants devront s'abonner à la page [Facebook/La Foire de Nantes](#); et remplir les informations de participation indiquée dans l'outil de jeu concours Social Shaker présent sur la page du site web www.lafoiredenantes.fr ainsi que sur la page Facebook de La Foire de Nantes.

Tout envoi tardif, incomplet, non-conforme, ou effectué par un autre biais que le formulaire en ligne (mail, courrier) sera refusé. Le fait de cocher la case « j'accepte les conditions de participation au concours » vaut engagement de la part du concurrent d'accepter et de respecter le présent règlement sans restriction ni réserve.

Toute personne mineure participant au concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de son représentant légal.

3 : Concours – Résultat

Les participants se connectent au jeu concours, remplissent le formulaire (nom, prénom, mail et code postal) et grattent la case. Chaque joueur peut jouer uniquement une fois par jour. Lorsqu'il gratte la case, il découvre immédiatement s'il a gagné ou perdu.

4 : Dotation

50 places pour la Foire de Nantes sont mises en jeu du 17 au 20 mars 2022..

5 : Acheminement du lot

L'organisateur contactera, par mail, à partir du 21 mars 2022 les 50 gagnants. Chaque gagnant recevra par mail son invitation à la Foire de Nantes qui se déroulera du 2 au 10 avril 2022 au parc des expositions de Nantes.

Le lot ne pourra être interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les participants sont informés que la vente ou l'échange de lot sont strictement interdits. Aucune réclamation ne sera admise concernant le résultat.

6 : Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6/01/78, les coordonnées des participants pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, et de radiation des données personnelles sur demande écrite à Exponantes. Ces données sont destinées exclusivement à Exponantes pour les seuls besoins du concours et sont nécessaires pour la participation et l'attribution des gains aux lauréats.

7 : Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu par téléphone au 02 40 52 08 11. Le règlement sera consultable pendant toute la durée du concours à l'adresse <http://www.foiredenantes.fr/>.

9 : Réserve / exclusion de responsabilité

EXPONANTES rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour transférer ou réceptionner les informations, les risques de perturbation ou encombrement du réseau, les pertes de données, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants au concours via le site.

Plus particulièrement, EXPONANTES ne saurait être tenue responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs terminaux et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

De même, EXPONANTES ne saurait être responsable du dysfonctionnement de matériels ou logiciels, des erreurs humaines ou électroniques, de malveillance et, plus généralement, de toute cause extérieure à sa volonté qui rendrait impossible la connexion et la participation au concours.

La connexion de toute personne au site et sa participation au concours se font sous son entière responsabilité.

EXPONANTES disqualifiera systématiquement tout participant qui détournera ou soupçonnera de détourner l'esprit du concours en tentant d'augmenter ses chances de gains, soit en utilisant des moyens techniques légaux ou illégaux connus ou à ce jour inconnus, soit en utilisant, en captant ou en détournant à son profit des informations confidentielles.

EXPONANTES se donne le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par les concurrents et de déterminer les conséquences qu'elle jugera utiles.

EXPONANTES se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'annuler, d'écourter, de proroger partiellement ou en totalité la présente opération si les circonstances l'y obligent, sans que sa responsabilité puisse être engagée et sans avoir à justifier cette décision.

Tout litige et tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par Exponantes, dont les décisions seront sans appel.

10 : Loi et Attribution de compétences

Le présent concours, son règlement et tout ce qui s'y rapporte sont soumis exclusivement à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents en vertu des lois françaises.